

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/07/2026 - 24836 - 2018 B 02691 - 840 791 198 - 45 RUE DE LIÈGE

*Certifié conforme
par la gérance.*



SNC 45 LIEGE

Numéro SIRET : **84079119800012**

Code APE : **6820B**

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>Bilan - Compte de résultat</i>	<i>2</i>
<i>Annexes</i>	<i>10</i>
<i>Déclarations fiscales</i>	<i>25</i>

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SNC 45 LIEGE** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 14 410 872 euros

Chiffre d'affaires : 524 064 euros

Résultat net comptable : -238 995 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à TOULOUSE

Le 21/04/2026

Signature

Frédéric Malissard
Expert-Comptable

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan - Compte de résultat

Bilan Actif					
		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00
	Constructions	8 980 530,56	660 032,25	8 320 498,31	8 281 173,50
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	861 463,56		861 463,56	838 863,71
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total de l'actif immobilisé (III)		14 961 994,12	660 032,25	14 301 961,87	14 240 037,21
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 552,83		8 552,83	12 806,59
	Autres créances	92 585,12		92 585,12	131 724,41
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	7 772,58		7 772,58	600,89	
Total de l'actif circulant (IV)		108 910,53		108 910,53	145 131,89
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		15 070 904,65	660 032,25	14 410 872,40	14 385 169,10
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				101 137,95	144 531,00
(2) dont créances à moins d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000,00)	1 000,00	1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 090 930,85)	(1 549 103,83)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(238 994,97)	(541 827,02)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(2 328 925,82)	(2 089 930,85)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	10 804 484,40	11 392 514,23
	Emprunts et dettes financières divers (2)	5 874 552,79	5 023 032,52
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 072,60	40 775,94
	Dettes fiscales et sociales	2 658,00	4 357,18
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 030,43	14 420,08
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	16 739 798,22	16 475 099,95
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	14 410 872,40	14 385 169,10
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(238 994,97)	(541 827,02)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		6 540 559,04	16 475 099,95
(2) Dont emprunts participatifs			

Détail des comptes d'Actif

	01/01/202512,00 31/12/2025mois	01/01/202412,00 31/12/2024mois	Variations%
Actif immobilisé	14 301 961,8799,24	14 240 037,2198,99	61 924,660,43
Immobilisations corporelles	14 301 961,8799,24	14 240 037,2198,99	61 924,660,43
21100000000 TERRAIN	5 120 000,0035,53	5 120 000,0035,59	
21310100000 STRUCTURE	2 421 099,5816,80	2 374 187,5116,50	46 912,071,98
21310200000 FACADE ET ANCHEITE	1 536 000,0010,66	1 536 000,0010,68	
21310300000 INSTAL GENERALE	2 659 204,9518,45	2 586 989,3417,98	72 215,612,79
21310400000 AGENCEMENT	2 364 226,0316,41	2 214 128,0215,39	150 098,016,78
23101001000 CHANTIER TRVX A	861 388,565,98	727 506,385,06	133 882,1818,40
23102001000 RENOVATION LOT 5		111 357,330,77	(111 357,33)-100,00
23104001000 RENOVATION LOT 3	75,00		75,00
28131010000 AMORT STRUCTURE	(147 296,51)-1,02	(98 824,91)-0,69	(48 471,60)-49,05
28131020000 AMORT FACADE ET ANCHEITE	(95 914,67)-0,67	(65 194,67)-0,45	(30 720,00)-47,12
28131030000 AMORT INSTAL GENERALE	(233 637,08)-1,62	(153 547,70)-1,07	(80 089,38)-52,16
28131040000 AMORT AGENCEMENT	(183 183,99)-1,27	(112 564,09)-0,78	(70 619,90)-62,74
Total II bilan Actif RS	108 910,530,76	145 131,891,01	(36 221,36)-24,96
Créances clients et comptes rattachés	8 552,830,06	12 806,590,09	(4 253,76)-33,22
041D COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	8 552,830,06	2 781,580,02	5 771,25207,48
41800000000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR		10 025,010,07	(10 025,01)-100,00
Autres créances	92 585,120,64	131 724,410,92	(39 139,29)-29,71
040D COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS		68,30	(68,30)-100,00
44560001000 TVA DEDUCTIBLES S/IMMEUBLE	1 733,430,01	660,79	1 072,64162,33
44562200000 TVA S/ RG		338,47	(338,47)-100,00
44567000000 CREDIT DE TVA A REPORTER	89 970,000,62	127 146,000,88	(37 176,00)-29,24
44572001000 TVA COLLECTEE 20 %	182,69		182,69
44586000000 TVA/FACT. NON PARVENUES	112,00	260,00	(148,00)-56,92
44587000000 TVA S/FACT. A ETABLIR		1 806,650,01	(1 806,65)-100,00
44588000000 TVA A REGULARISER	587,00	332,00	255,0076,81
46700001000 CPTES PROPRIETAIRE		1 112,200,01	(1 112,20)-100,00
Disponible	7 772,580,05	600,89	7 171,69N/S
51200000000 BANQUE POPULAIRE	7 772,580,05	600,89	7 171,69N/S
Total Bilan Actif	14 410 872,40100,00	14 385 169,10100,00	25 703,300,18

Détail des comptes de Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I- Capitaux propres	(2 328 925,82)	-16,16	(2 089 930,85)	-14,53	(238 994,97)	-11,44
Capital Social ou individuel	1 000,00	0,01	1 000,00	0,01		
10130000000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000,00	0,01	1 000,00	0,01		
Report à nouveau	(2 090 930,85)	-14,51	(1 549 103,83)	-10,77	(541 827,02)	-34,98
11900000000 REPORT A NOUVEAU (solde debite	(2 090 930,85)	-14,51	(1 549 103,83)	-10,77	(541 827,02)	-34,98
Résultat de l'exercice	(238 994,97)	-1,66	(541 827,02)	-3,77	302 832,05	55,89
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	16 739 798,22	116,16	16 475 099,95	114,53	264 698,27	1,61
Emprunts et dettes assimilées	10 911 979,91	75,72	11 493 754,87	79,90	(581 774,96)	-5,06
16420000000 EMP 45 LIEGE ACQ 8880k? 23/37	7 397 856,93	51,34	7 906 247,07	54,96	(508 390,14)	-6,43
16430000000 EMP 45 LIEGE ACQ 2220k? 23/37	2 220 000,00	15,41	2 220 000,00	15,43		
16440000000 EMP BPO TVX 1400k? 03.2038 AMO	1 186 584,37	8,23	1 266 159,05	8,80	(79 574,68)	-6,28
16500001000 DEPOT DE GARANTIE	69 872,00	0,48	61 638,00	0,43	8 234,00	13,36
16880000000 INTERETS COURUS	37 623,51	0,26	39 602,64	0,28	(1 979,13)	-5,00
51860000000 INT COURUS	43,10		108,11		(65,01)	-60,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 072,60	0,08	40 775,94	0,28	(29 703,34)	-72,85
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	10 400,60	0,07	37 431,06	0,26	(27 030,46)	-72,21
40810000000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	672,00		3 344,88	0,02	(2 672,88)	-79,91
Dettes fiscales et sociales	2 658,00	0,02	4 357,18	0,03	(1 699,18)	-39,00
44572001000 TVA COLLECTEE 20 %			2 111,18	0,01	(2 111,18)	-100,00
44700000000 ETAT IMPOT TAXE VERST ASSIMILE	2 658,00	0,02	2 246,00	0,02	412,00	18,34
Comptes courants d'associés	5 767 057,28	40,02	4 921 791,88	34,21	845 265,40	17,17
45551000000 CC CASO PATRIMOINE	4 087 768,28	28,37	4 002 547,38	27,82	85 220,90	2,13
45552000000 CC FONCIERE SM	839 644,50	5,83	459 600,00	3,19	380 044,50	82,69
45553000000 CC FONCIERE CM	839 644,50	5,83	459 644,50	3,20	380 000,00	82,67
Autres dettes	47 030,43	0,33	14 420,08	0,10	32 610,35	226,15
041C COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS	7 784,17	0,05	3 580,19	0,02	4 203,98	117,42
41980000000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	1 004,44	0,01	10 839,89	0,08	(9 835,45)	-90,73
46700000000 B & C NOTAIRES	38 241,82	0,27			38 241,82	
Total du Passif	14 410 872,40	100,00	14 385 169,10	100,00	25 703,30	0,18

Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT COMPTABLE	Export	12. mois	12. mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		524 063,87	349 950,16
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits		8 830,36	0,49
Total des produits d'exploitation		532 894,23	349 950,65
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		29 979,26	24 511,34
Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		15 943,03	86 318,31
Impôts, taxes et versements assimilés		46 109,54	35 731,34
Rémunérations du personnel			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations		229 900,88	213 205,01
Dotations aux dépréciations			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges		1,14	2,34
Total des charges d'exploitation		321 933,85	359 768,34
RESULTAT D'EXPLOITATION		210 960,38	(9 817,69)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			851,41
Charges financières		411 705,91	448 290,49
Charges exceptionnelles		38 249,44	84 570,25
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		(238 994,97)	(541 827,02)
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RES ULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs	(Bénéfice col.1-Déficit col.2)		238 994,97
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RES ULTAT FISCAL après imputation des déficits	(Bénéfice col.1-Déficit col.2)		238 994,97

Détail du compte de résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12,00 mois	01/01/2024 31/12/2024	12,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	532 894,23	101,68	349 950,65	100,00	182 943,58	52,28
Production vendue Services + Travaux	524 063,87	100,00	349 950,16	100,00	174 113,71	49,75
70600001000 LOYERS EXO S/IMMEUBLES	316 818,28	60,45	205 221,40	58,64	111 596,88	54,38
70650001000 LOYERS TAXABLES S/IMMEUBLES	170 067,36	32,45	113 651,04	32,48	56 416,32	49,64
70800001000 CHARGES EXO S/IMMEUBLES	26 650,84	5,09	25 747,64	7,36	903,20	3,51
70801001000 REFAC T PONCTUELLES EXO S/IMMEU	863,64	0,16	484,25	0,14	379,39	78,35
70805001000 REFAC T PONCTUELLES TVA S/IMMEU			833,33	0,24	(833,33)	-100,00
70849001000 SOLDE CHARGES EXO+CHARGES ANTE	(7 166,71)	-1,37	(6 686,88)	-1,91	(479,83)	-7,18
70850001000 CHARGES TAXABLES S/IMMEUBLES	18 904,16	3,61	12 521,84	3,58	6 382,32	50,97
70859001000 SOLDE CHARGES TVA+CHARGES ANTE	(2 073,70)	-0,40	(1 822,46)	-0,52	(251,24)	-13,79
Autres produits	8 830,36	1,68	0,49		8 829,87	N/S
75800000000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 316,36	1,40	0,49		7 315,87	N/S
75870000000 INDEMNITES D ASSURANCES	1 514,00	0,29			1 514,00	
Total des charges d'exploitation	321 933,85	61,43	359 768,34	102,81	(37 834,49)	-10,52
Achats de matières premières et autres appro.	29 979,26	5,72	24 511,34	7,00	5 467,92	22,31
60813001000 CHARGES ENTRETIEN RECUP S/IMME	29 109,76	5,55	23 621,67	6,75	5 488,09	23,23
60814001000 DIAGNOSTICS S/IMMEUBLES	869,50	0,17	889,67	0,25	(20,17)	-2,27
Autres achats et charges externes	15 943,03	3,04	86 318,31	24,67	(70 375,28)	-81,53
61502001000 CHARGES ENTRETIEN NON RECUP S/	3 201,00	0,61	33 086,41	9,45	(29 885,41)	-90,33
61600001000 ASSURANCES S/IMMEUBLES	1 264,00	0,24	1 264,00	0,36		
62260000000 HONORAIRES COMPTABLES	560,00	0,11	550,00	0,16	10,00	1,82
62263001000 HONOS HUISSIERS S/IMMEUBLES			844,22	0,24	(844,22)	-100,00
62264001000 HONOS DE LOCAT? S/IMMEUBLES	7 685,90	1,47	31 352,35	8,96	(23 666,45)	-75,49
62265001000 HONOS AVOCATS S/IMMEUBLES	3 016,00	0,58	18 722,50	5,35	(15 706,50)	-83,89
62270000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	42,26	0,01	44,83	0,01	(2,57)	-5,73
62700000000 FRAIS FINANCIERS	173,87	0,03	454,00	0,13	(280,13)	-61,70
Impôts, taxes et versements assimilés	46 109,54	8,80	35 731,34	10,21	10 378,20	29,05
63510000000 TVA NON DEDUCTIBLE	463,54	0,09	376,34	0,11	87,20	23,17
63511000000 CFE	2 323,00	0,44	1 507,00	0,43	816,00	54,15
63515001000 CRL S/IMMEUBLES	8 240,00	1,57	5 582,00	1,60	2 658,00	47,62
63520000000 TAXE FONCIERE	28 692,00	5,47	21 989,00	6,28	6 703,00	30,48
63580001000 TAXE S/BUREAUX S/IMMEUBLES	6 391,00	1,22	6 277,00	1,79	114,00	1,82
Dotations aux amortissements	229 900,88	43,87	213 205,01	60,92	16 695,87	7,83
68110000000 DOT AMORT/IMMO	229 900,88	43,87	213 205,01	60,92	16 695,87	7,83
Autres charges	1,14		2,34		(1,20)	-51,28
65800000000 CHARGES DE GESTION COURANTE	1,14		2,34		(1,20)	-51,28
Résultat d'exploitation	210 960,38	40,25	(9 817,69)	-2,81	220 778,07	N/S
Produits exceptionnels			851,41	0,24	(851,41)	-100,00
77200000000 PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEU			851,41	0,24	(851,41)	-100,00
Total des charges financières	411 705,91	78,56	448 290,49	128,10	(36 584,58)	-8,16
66110000000 INTERET EMPRUNT			338 666,47	96,78	(338 666,47)	-100,00
66116111000 INTERETS EMP CIC ACQ AMORT	221 902,72	42,34			221 902,72	
66116121000 INTERETS EMP CIC ACQ INFINE	68 820,00	13,13			68 820,00	
66116211000 INTERETS EMP TVX AMORT	35 762,29	6,82			35 762,29	
66150000000 INT CC ASSOCIES	85 220,90	16,26	109 448,84	31,28	(24 227,94)	-22,14
66160000000 INTERETS BANCAIRES AGIOS			175,18	0,05	(175,18)	-100,00

Détail du compte de résultat

	01/01/202512,0031/12/2025mois	01/01/202412,0031/12/2024mois	Variations%
Charges exceptionnelles	38 249,447,30	84 570,2524,17	(46 320,81)-54,77
67180000000CHARGES EXCEPTIONNELLES		82 942,0623,70	(82 942,06)-100,00
67200000000CHARGES SUR EX ANTERIEUR	7,62	1 628,190,47	(1 620,57)-99,53
67800000000AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 241,827,30		38 241,82
Résultat de l'exercice	(238 994,97)-45,60	(541 827,02)-154,8	302 832,0555,89

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 410 872 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **532 894 euros** et un total **charges** de **771 889 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-238 995 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Constructions	de 15 à 50 ans
Agencement des constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 50 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	5 120 000,00					5 120 000,00
	Constructions sur sol propre	8 711 304,87		269 225,69			8 980 530,56
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	838 863,71		291 825,54	269 225,69		861 463,56
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 670 168,58		561 051,23	269 225,69		14 961 994,12
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		14 670 168,58		561 051,23	269 225,69		14 961 994,12

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre				430 131,37	229 900,88		660 032,25
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
Matériel de bureau, mobilier								
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					430 131,37	229 900,88		660 032,25
TOTAL					430 131,37	229 900,88		660 032,25

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients	8 552,83	8 552,83
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée	92 585,12	92 585,12
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers		
	Groupe et associés		
	Débiteurs divers		
	Charges constatées d'avance		
	TOTAL DES CREANCES	101 137,95	101 137,95
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	43,10	43,10	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	10 804 441,30	605 202,12	2 603 513,22
	Emprunts et dettes financières divers	107 495,51	107 495,51	
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 072,60	11 072,60	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 658,00	2 658,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés	5 767 057,28	5 767 057,28	
	Autres dettes	47 030,43	47 030,43	
	Dettes représentatives de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	16 739 798,22	6 540 559,04	2 603 513,22
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		39 343
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT COURUS</i>	43	43
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS COURUS</i>	37 624	37 624
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE</i>	672	672
Autres dettes <i>CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR</i>	1 004	1 004

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements INCNE		2 403 941,35	
		2 403 941,35	
Total des engagements financiers (1)		2 403 941,35	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts	HYPOTHEQUE	BP		10 804 441,30
		TOTAL		10 804 441,30

--

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2025

FONCIERE CAROLINE MONNE

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

SIRET : 517 909 677 00018

FONCIERE SOPHIE MONNE

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

SIRET : 517 908 448 00015

Etats financiers au 31/12/2025

Déclarations fiscales

Exercice ouvert le	01012025	Régime "simplifié d'imposition" ☐ ou "réel normal" ☒		
et clos le	31122025	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐		
		Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐	(cochez la ou les cases correspondantes)	
		(entreprises de transport maritime)		
A IDENTIFICATION				
Dénomination de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :		
Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX				
31000 TOULOUSE				
Téléphone : 0561001206				
SIRET 84079119800012				
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :				
		B DIVERS		
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :		
		Location de terrains et d'autr		
		Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)				
		Col. 1	Col. 2	
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)			238 995	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)				
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①		b		
revenus nets exonérés (a - b)		c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d		
		Total c + d		
3. Total			238 995	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②			238 995	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ③				
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		f		
5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④		à court terme et à long terme ⑤		
à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-I du CGI) ④		à long terme imposables au taux de 12,80 % ④		
dont plus-values à long terme exonérées (art.15 I septies A du CGI) ⑤		dont plus-value à court terme exonérée ⑤ (art.15 I septies, 15 I septies A et 238 quindecies)		
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt		Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐		
ZFU - territoires ent. 44 octies A ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		
Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		
Exonération ou abattement pratique ⑦		sur les plus-values imposables à 12,80% ☐		
		sur le bénéfice professionnel ☐		
		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐		
7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑧		a - Bénéfice	b - Déficit	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).				
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecies)		Moins-values à court terme (art 39 duodecies)		
- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8% ☐				
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⑨				
8. Régime des sociétés de personnes ⑩				
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.				
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés				
9. Comptabilité informatisée				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD				
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :		
MALISSARD & ASSOCIES 46 AVENUE DE CASTRES 31500 TOULOUSE				
Tél : 0562718111		Tél :		
Identité du déclarant :				
Date : 21042026 Lieu : TOULOUSE				
Qualité et nom du signataire : GERANTE CAROLINE MONNE				
Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :				

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2026)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		et date de clôture de l'exercice : 31122025				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
FONCIERE CAROLINE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE 517909677 FRANCE		(119 258)				
FONCIERE SOPHIE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE 517908448 FRANCE		(119 258)				
CASO PATRIMOINE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE 441133634 FRANCE		(478)				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple 4 montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX		31000 TOULOUSE						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *						
Numéro SIRET * 8 4 0 7 9 1 1 9 8 0 0 0 1 2								
		Exercice N, clos le, 31122025						
		N-1 31122024						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial	AF	AI				
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avancées et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 120 000	AC	5 120 000	5 120 000	
		Constructions	AP	8 980 531	AC	660 032	8 320 498	8 281 174
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avancées et acomptes	AV	861 464	AW	861 464	838 864	
		Participations	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	14 961 994	BK	660 032	14 301 962	14 240 037	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	8 553	BY	8 553	12 807	
		Autres créances (3)	BZ	92 585	CA	92 585	131 724	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	7 773	CG	7 773	601		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	108 911	CK	108 911	145 132		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	15 070 905	LA	660 032	14 410 872	14 385 169	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(2 090 931)	(1 549 104)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(238 995)	(541 827)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(2 328 926)	(2 089 931)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 804 484	11 392 514
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 874 553	5 023 033
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 073	40 776
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 658	4 357
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	47 030	14 420
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	16 739 798	16 475 100	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 410 872	14 385 169	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 540 559	16 475 100
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	43	108	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	524 064	FH		FI	524 064	349 950	
		FJ	524 064	FK		FL	524 064	349 950	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 830		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	532 894	349 951	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	29 979	24 511	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	15 943	86 318	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	46 110	35 731	
	Salaires et traitements *					FY			
	Cotisations sociales (10)					EZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	229 901	213 205
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	1	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	321 934	359 768	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	210 960	(9 818)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	411 706	448 290	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	411 706	448 290
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(411 706)	(448 290)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(200 746)	(458 108)	

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD		851	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)										HH	38 249	84 570	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(38 249)	(83 719)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	532 894	350 802	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	771 889	892 629	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(238 995)	(541 827)	
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)							A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A8					
dont cotisations facultatives Madelin							A10						
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A11					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):								Exercice N				
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
TIERS								38 249					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
								Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	5 120 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	8 711 305	KK		KL	269 226	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH	838 864	LI		LJ	291 826
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	14 670 169	LO		LP	561 051	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	14 670 169	ØH		ØJ	561 051	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	5 120 000	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	8 980 531	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	269 226	MZ		NA	861 464	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY	269 226	NG		NH	14 961 994	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
Autres participations					IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
TOTAL IV					I3		NJ		NK			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	269 226	ØK		ØL	14 961 994	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SNC 45 LIEGE**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 205 I) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	430 131	PN	229 901	PO		PQ	660 032		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	430 131	QV	229 901	QW		QX	660 032		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	430 131	ØP	229 901	ØQ		ØR	660 032		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE					Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
	UG	UH				
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					I0	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	8 553	8 553					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	92 585	92 585					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
	Charges constatées d'avance				VS							
	TOTAUX					VT	101 138	VU	101 138	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VE						
						VF						
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	43	43						
	à plus d' 1 an à l'origine			VH	10 804 441	605 202	2 603 513	7 595 726				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	107 496	107 496							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 073	11 073							
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW								
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 658	2 658						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	5 767 057	5 767 057							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	47 030	47 030							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX					VY	16 739 798	VZ	6 540 559	2 603 513	7 595 726		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	587 965	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025			
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)														
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX							
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7							
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %													
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions															
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)															
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* { Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8															
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage															
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage															
TOTAL I															
II. DÉDUCTIONS															
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *															
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)															
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs														
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *														
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)														
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *														
	Majoration d'amortissement *														
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA						
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC						
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB						
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5										
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)															
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage															
TOTAL II															
III. RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)													XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*													ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)													XN	0	
													XO	238 995	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			OF	TOTAL II			ZH				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT							
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ						
		- Personnel extérieur à l'entreprise			YU						
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	11 304	51 514				
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV						
	IMPOTS ET TAXES	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	4 639	34 804				
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	15 943	86 318					
		- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	2 323	1 507				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	43 787	34 224				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	46 110	35 731					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	37 380	20 679					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	2 567	7 528					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *			ØB							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%					
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)			ZR							
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SNC 45 LIEGE**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SNC 45 LIEGE**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

à l'exclusion des plus-values de cession dont l'imposition est prise en charge par les sociétés assurantielles) (1, cadre 2)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SNC 45 LIEGE**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3 à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	524 064	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	524 064	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	8 830	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	8 830	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	29 979	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	15 943	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	35 083	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	81 006	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	451 888
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	451 888
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	524 064	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ, 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 84079119800012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 45 LIEGE

ADRESSE (voie) 12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL 31000

VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination FONCIERE CAROLINE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517909677 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination FONCIERE SOPHIE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517908448 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 84079119800012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 45 LIEGE

ADRESSE (voie) 12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

45 RUE DE LIEGE
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à dix heures,

les associés se sont réunis au siège social de la société à TOULOUSE (31000), 12 Rue Mirepoix, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - EURL FONCIERE CAROLINE MONNÉ, propriétaire de | 499 parts |
| - EURL FONCIERE SOPHIE MONNÉ, propriétaire de | 499 parts |
| - SARL CASO PATRIMOINE, propriétaire de | 2 parts |

Total des parts	1 000 parts
-----------------------	-------------

Gérants présents à l'Assemblée :

- Mademoiselle Caroline MONNÉ, préside la séance en qualité de co-gérante,
- Mademoiselle Sophie MONNÉ, assiste à la séance en qualité de co-gérante.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des statuts de la société ;
- la copie des lettres de convocation adressées à chaque associé ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- le rapport de gestion établi par la gérance ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et la liasse fiscale correspondante.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AS CH

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance, puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance ainsi que le rapport spécial du gérant et donne à celle-ci quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 238 994,97 euros en totalité au compte « Report à nouveau » portant ce compte au montant de - 2 090 930,85 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve également le résultat fiscal pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 tel qu'il ressort de la déclaration fiscale qui lui a été soumise et qui se traduit par un résultat fiscal de -238 995 euros réparti de la manière suivante :

- Pour la société FONCIERE SOPHIE MONNE : -119 258 €
- Pour la société FONCIERE CAROLINE MONNE : -119 258 €
- Pour la société CASO PATRIMOINE : -478 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

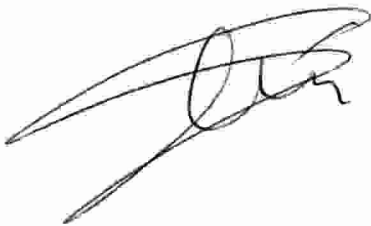
**Madame Caroline MONNÉ – co-gérante
Et Présidente**



Madame Sophie MONNÉ– co-gérante



**SARL FONCIERE SOPHIE MONNÉ
Madame Sophie MONNÉ**



**SARL FONCIERE CAROLINE MONNE
Madame Caroline MONNÉ**



**CASO PATRIMOINE
Madame Caroline MONNÉ**



45 RUE DE LIEGE
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Comme vous le savez, notre société exerce depuis le 2 juillet 2018 ses activités notamment dans le domaine de la gestion de biens immobiliers et l'acquisition/construction de biens immobiliers.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Par assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2023, les associés ont décidé de la modification de la dénomination sociale de la société en « 45 RUE DE LIEGE » et ce, en lieu et place de « 19 RUE GREGOIRE DE TOURS ».

Nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2025 d'un compte courant d'associé créditeur d'un montant de 4 087 768,28 euros.
- FONCIERE SOPHIE MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2025 d'un compte courant d'associé créditeur d'un montant de 839 644,50 euros.
- FONCIERE Caroline MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2025 d'un compte courant d'associé créditeur d'un montant de 839 644,50 euros.



Aucun autre évènement important, n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La société a réalisé un chiffre d'affaires net de 524 063,87 euros au titre de ce dernier exercice comptable contre un chiffre d'affaires de 349 950,16 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 321 933,85 euros et réparties ainsi :

- Au titre des Achats de matières premières et autres approvisionnements. 29 979,26 €
- Au titre des Autres achats et charges externes à 15 943,03 €
- Au titre des Impôts, taxes et versements assimilés à 46 109,54 €
- Au titre des Dotations aux amortissements sur immobilisations à..... 229 900,88 €
- Au titre des Autres charges à 1,14 €

En conséquence, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 210 960,38 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 contre un montant de - 9 817,69 euros au titre de l'exercice précédent, et compte tenu du résultat financier qui s'élève à - 411 705,91 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Par conséquent, le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ressort à - 200.745,53 euros.

Compte tenu du résultat exceptionnel de la société d'un montant de -38.249,44 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 238 994,97 euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à 14 410 872,40 euros.

L'actif immobilisé de la société, d'un montant brut global de 14 961 994,12 euros, soit d'un montant net de 14 301 961,87 euros réparti ainsi :

- Terrains..... 5.120.000,00 euros
- Constructions..... 8 320 498,31 euros
- Immobilisations en cours 861 463,46 euros

L'actif circulant, d'un montant net de 108 910,53 euros correspond à :

- Créances clients et comptes rattachés : 8 552,83 euros
- Autres créances : 92 585,12 euros
- Disponibilités : 7.7772,58 euros

L'état des emprunts et dettes s'élève à 16 739 798,22 euros réparti ainsi :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 10.842.107,91 euros
- Emprunts et dettes financières divers : 5 836 929,28 euros
 - o Divers : 69.872,00 euros
 - o Associés : 5.767.057,28 euros



- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 11 072,60 euros
- Autres impôts, taxes et assimilés : 2.246,00 euros
- Autres dettes : 47 030,43 euros

Les capitaux propres s'établissent comme suit :

- Capital social.....	1 000,00 euros
- Report à nouveau	-2 090 930,85 euros
- Résultat de l'exercice.....	-238 994,97 euros
- Capitaux propres	-2 328 925,82 euros

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Aucun élément n'est à mentionner.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société souhaite améliorer ses résultats afin de poursuivre sa croissance.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 524 063,87 euros
- Le total des produits d'exploitation ressort à 532 894,23 euros
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 321 933,85 euros
- Le résultat d'exploitation ressort à 210 960,38 euros



La société ne compte pas de salariés.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de – 411.705,91 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 200.745,53 euros.

Compte tenu du résultat exceptionnel de -38.249,44 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 238.994,97 euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 14 410 872,40 euros

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un déficit comptable de 238 994,97 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte report à nouveau portant ce compte à la somme de -2.329.925,82 €.

La Gérance



45 RUE DE LIEGE
(Anciennement 19 RUE GREGOIRE DE TOURS)
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2025 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 4 087 768,28 euros ;
- FONCIÈRE SOPHIE MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2025 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 839 644,50 euros.
- FONCIÈRE Caroline MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2025 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 839 644,50 euros.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La Gérance



DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussignée,

Madame Caroline Monné,

Agissant en qualité de co-gérante de la société dénommée 45 RUE DE LIÈGE, Société en nom collectif, au capital de 1.000,00 euros, immatriculée au RCS TOULOUSE sous le numéro 840 791 198, dont le siège est fixé au 12 rue Mirepoix 31000 TOULOUSE.

Donne par les présentes tous pouvoirs à :

Mme Margot BOUYJOU née le 11 février 1993, demeurant professionnellement à TOULOUSE (31000) 12 rue Mirepoix,

D'effectuer pour la SNC 45 RUE DE LIÈGE, en mon nom auprès du greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, tous dépôts, immatriculations, modifications au registre du commerce et des sociétés,

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, mainlevée ou décharge et plus généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge du mandataire,

Fait à TOULOUSE, le 15 juillet 2026

« Bon pour pouvoir + signature »

Bon pour pouvoir
